

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 11 FEVRIER 2010</p>
--

Sous la Présidence de Monsieur **Lucien DEBLAY**, Président.

La réunion du Conseil Communautaire a eu lieu à **GRANDVILLERS** à **20 heures**.

Nombre de Membres présents : 17 Titulaires, 10 Suppléants.

Nombre de Membres excusés : 6 Titulaires, 12 Suppléants.

Nombre de Membres absents : 2 Titulaires, 3 Suppléants.

Le quorum est atteint (**19 votants : 6 titulaires et 13 suppléants**)

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et donne la parole à Monsieur le Maire de Grandvillers. Celui-ci qui présente ses vœux pour l'année 2010 et souhaite que la Communauté de Communes de l'ADP poursuive dans la continuité.

Vu les conditions climatiques Monsieur ROUSSEL, Président du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges s'est excusé son intervention sera programmé ultérieurement

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BICHOTTE a été nommé secrétaire, à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 3 décembre 2009.

Monsieur Lucien DEBLAY soumet, à l'approbation des délégués communautaires, le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 3 décembre. Ces derniers se prononcent favorablement sur ledit document.

Monsieur Lucien DEBLAY propose ensuite

d'ajouter à l'ordre du jour 2 délibérations :

- Décision modificative n°3 du budget 2009 à la demande de la perception.
- Portage de repas : Modification du tarif.

et de supprimer 2 délibérations :

- Autorisation au Président de demander des subventions pour la voirie programme 2010.
- le vote du budget

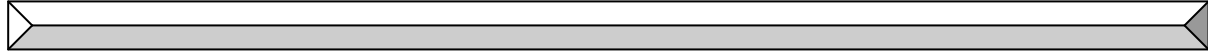
Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité ces modifications à l'ordre du jour prévu.

Monsieur Lucien DEBLAY aborde ensuite les points suivants de l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour :

- 1) ***Délibération : Décision modificative n°3 du budget 2009 à la demande de la perception***
- 2) ***Délibération portage de repas : Modification du tarif***
- 3) ***Délibération : Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges.***
- 4) ***Délibération : Autorisation au Président de demander des subventions pour l'atelier vidéo.***
- 5) ***Délibération : Autorisation au Président de demander des subventions pour l'étude sur le Durbion.***
- 6) ***Délibération : Autorisation au Président de demander des subventions pour l'étude intercommunale d'aménagement de Bourg.***
- 7) ***Délibération : Autorisation au Président de demander des subventions pour l'assistant au maître d'ouvrage assainissement.***

- 8) *Intervention de Monsieur ROUSSEL, Président du Pays d'Epinal Cœur des Vosges*
- 9) *Informations et questions diverses :*
- Départ d'Elodie COUAILLER
 - Rappel de la procédure à suivre pour la création et l'adhésion au syndicat mixte du tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne
 - Programmation du CG88 2010-2011
 - Réunion le 16 Février prochain avec le SDANC, CG et Agence de l'eau (préparation de la réunion publique à venir)



1°) Délibération : Décision modificative n°3 du budget 2009 à la demande de la Trésorie.

Depuis la création de la Communauté de Communes le reversement de la Taxe des Ordures Ménagères était imputé au compte 73968. Or la Trésorerie de Bruyères nous demande aujourd'hui de l'imputer au compte 611.

Le Président propose un transfert de crédit du compte 73968 d'un montant de 146 740.55 € vers le compte 611 concernant l'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, de procéder à cette modification budgétaire

2°) Délibération portage de repas : Modification du tarif

Le prestataire a augmenté le prix du repas de 22 centimes à compter du 1^{er} janvier 2010 soit de 4.47 € à 4.62 € (+4%), les frais de transports augmentent également

Pour pallier à l'augmentation de la fabrication des repas et des diverses charges, le Président propose de passer le prix du repas de 6,35 € à 6,60 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de modifier le tarif du portage de repas à domicile, et de fixer le prix du repas à **6,60 €** à compter du 1^{er} mars 2010.

3°) Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges.

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil communautaire du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, invitant le conseil communautaire à se prononcer sur :

LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES, LIÉES :

- à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle, suite à l'adhésion de la commune de BETTONCOURT,
- à l'extension du périmètre Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle, suite à l'adhésion de la Commune de BELLEFONAINE,
- au retrait de la commune de BELLEFONAINE en tant que commune isolée des membres du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges
- au retrait du PAPI Meurthe des compétences optionnelles du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges

TELLES QU'ELLES FIGURENT DANS LA DÉLIBÉRATION N° 68/2009 DU COMITÉ DU 14 DÉCEMBRE 2009.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité, les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, tels que rédigés dans la délibération n° 68/2009 du Comité Syndical du 14 décembre 2009.

4°) Conseil Jeunes - Atelier Vidéo : Autorisation au Président de demander des subventions pour l'atelier vidéo.

Le groupe est composé de 4 ou 5 personnes de ce fait il faut que le noyau actuel cherche des jeunes pour s'agrandir.

Monsieur Guy COLNE souhaiterait que les jeunes fassent un compte rendu de leurs activités et regrette qu'il n'y ai pas un représentant par village.

Afin de finaliser le projet atelier vidéo il faudrait envisager l'achat de matériel vidéo semi professionnel pour un montant de 4.000,00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité le Président à demander une subvention à Monsieur le Député.

5°) Autorisation au Président de demander des subventions pour l'étude sur le Durbion.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité le Président à demander une subvention au Conseil Général des Vosges pour l'étude d'aménagement du Durbion qui sera réalisé en collaboration avec le SIAD (Syndicat intercommunal pour l'Aménagement du Durbion).

6°) Autorisation au Président de demander des subventions pour l'étude intercommunale d'aménagement de Bourg.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité le Président à demander des subventions au Conseil Général des Vosges et à la Région Lorraine concernant la réalisation intercommunale d'une étude d'aménagement de Bourg.

7°) Autorisation au Président de demander des subventions pour l'assistant au maître d'ouvrage assainissement:

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité le Président à demander une subvention à L'Agence de l'Eau Rhin Meuse concernant l'Assistant au Maître d'Ouvrage pour l'assainissement

8°) Informations et questions diverses :

- **Départ d'Elodie COUAILLER**
- **Rappel de la procédure à suivre pour la création et l'adhésion au syndicat mixte du tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne**
- **Programmation du CG88 2010-2011**
- **Réunion le 16 Février prochain avec le SDANC, CG et Agence de l'eau (préparation de la réunion publique à venir)**

☞ **Départ d'Elodie COUAILLER** de Bruyères et de Girecourt est prévu le 6 mars 2010. Actuellement elle prépare le cahier des charges pour le recrutement du futur directeur de l'OT, 9 candidatures ont été retenues pour passer un entretien d'embauche. Le jury sera composé de membres de l'ADP et de la CCVV.

Des groupes de travail se sont réunis, un concernant l'identité de l'OT avec recherche d'un logo et d'un nom et un deuxième groupe qui a pour mission la mise en place d'un festival culturel associant les associations du territoire (le thème retenu pour le festival est l'Abeille).

Le 21 janvier dernier une réunion a eu lieu avec la Pays d'Epinal, Cœur des Vosges et l'OT d'Epinal concernant la mise en place d'un Office de Tourisme de Pôle. L'Office de Tourisme de Pôle aura pour mission la mise en réseau des OT et des Syndicats d'Initiatives du Territoire du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges.

Madame TAVERNIER a précisé que les touristes ne restaient pas sur Epinal et que cette ville n'était pas connue.

L'association Office de Tourisme de Bruyères et ses environs a été dissoute lors de son assemblée générale en date du 25 janvier 2010. Il est précisé que contrairement à ce qui a été indiqué dans la presse, la Communauté de Communes n'a reçu aucune demande de subvention de la dite association.

☞ **Rappel de la procédure à suivre pour la création et l'adhésion au syndicat mixte du tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne**

Il a été rappelé qu'un courrier avait été adressé à chaque mairie afin que les conseils municipaux délibèrent concernant la création et l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne.

☞ **Programmation du Conseil Général 2010-2011.**

Les communes qui ont des projets de développement s'inscrivant dans les priorités départementales du Conseil Général doivent nous le faire savoir avec les montants exacts.

☞ **Réunion le 16 Février** prochain avec le SDANC, Conseil Général et Agence de l'eau à 14h à la Communauté de Communes en vue de la préparation de la réunion publique à venir.

☞ **La cyber base emploi** a constaté une augmentation de sa fréquentation et a besoin d'un poste informatique supplémentaire pour permettre aux demandeurs d'emploi de consulter les offres. En effet il est constaté que certains demandeurs d'emploi partent sur Bruyères pour consulter les offres puisqu'ils ne peuvent pas le faire à Girecourt.

Suite à ces remarques Monsieur REBRASSIER indique qu'un courrier sera rédigé à l'intention de la Maison de l'Emploi et des Services Publics afin de demander un poste informatique supplémentaire.

A la suite de ces informations, l'ordre du jour étant épuisé, le Président Lucien DEBLAY, lève la séance à 21 heures 30.

Il est proposé à chaque Délégué Communautaire de bien vouloir faire ses observations éventuelles concernant ce compte-rendu avant le 30 mars 2010.
--